

(¹)

— N° 155. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1854.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1855.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de Finances pour l'exercice 1855 s'élève à fr.	10,985,790 »
Le même Budget pour 1854 est de	10,821,565 »
<hr/>	
Le Budget de 1855 présenterait donc une différence en plus de fr.	164,225 »
Mais si l'on tient compte d'un crédit de	38,000 »
<hr/>	
qui a été ajouté au Budget de 1854, pour les frais de surveillance des fabriques de sulfate de soude, dépense qui doit être couverte au moyen de l'impôt à charge des fabricants du produit qui fait l'objet du projet de loi soumis à la Législature, la différence se réduit à fr.	126,225 »
<hr/>	

Cette différence ne constitue pas, en réalité, une augmentation de dépense : à mesure que le produit des impôts s'accroît, la rémunération qui, pour une catégorie de receveurs, consiste en des remises proportionnelles, s'élève dans le même rapport, en même temps que s'étendent leurs travaux et qu'augmente leur responsabilité.

L'augmentation proposée est la conséquence inévitable, mais heureuse, de cette progression des revenus du trésor. Le Budget se trouve de ce seul chef augmenté de 135,000 francs. Il s'ensuit que les autres propositions se traduisent, en économies ou en réductions de crédits, jusqu'à concurrence d'une somme de 8,775 francs. Ce n'est pas cependant qu'un supplément d'allocation en faveur de l'administration centrale et des administrations des contributions directes et de l'enregistrement dans les provinces ne fût parfaitement justifiable. La nécessité d'une augmentation a déjà été exposée, en effet, lors de la présentation des Budgets de 1853 et de 1854. Si l'on en ajourne encore la demande, c'est à raison de la gravité des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, et parce que l'on se persuade que les fonctionnaires et employés de ce Département chercheront, par un redoublement de zèle et de dévouement, à prévenir que ce nouvel ajournement n'exerce une influence trop nuisible sur le service et la marche des affaires.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Ce chapitre, qui comprend le personnel du Ministère, les honoraires des avocats et avoués et les frais de procédure, les frais de tournées, le matériel, le service de la monnaie, le magasin général des papiers et la statistique commerciale, n'a subi aucun changement. Quelques explications sont toutefois nécessaires pour justifier le maintien du crédit de 100,000 francs, destiné à la fabrication de monnaies de cuivre.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La monnaie de cuivre est la monnaie de la classe ouvrière.

Ce sont les masses qui recueillent les avantages ou subissent les inconvénients que peut offrir ce moyen d'échange.

La monnaie de cuivre n'est pas une monnaie de paiement proprement dite, car sa valeur intrinsèque est loin d'être équivalente à sa valeur nominale. Ce n'est, jusqu'à certain point, qu'une monnaie de convention, un assignat de cuivre.

Il est vrai que ce n'est qu'une monnaie d'appoint, qu'elle n'a cours légal et forcé que jusqu'à concurrence d'un appoint de cinq francs; que personne n'est obligé d'en recevoir une somme plus forte.

Mais, dans la pratique, cette disposition de la loi, dont l'État, qui émet le cuivre avec bénéfice, se prévaut, n'est nullement applicable à la masse des citoyens. Pour celle-ci, la monnaie de cuivre est véritablement monnaie de paiement, et dès lors la rareté comme la surabondance de ce numéraire lui est également nuisible.

Il y a donc un double écueil à éviter : d'une part, l'insuffisance qui crée un embarras pour la circulation, et, d'autre part, l'encombrement, qui engendre la dépréciation, et qui peut être une source de perte pour ceux entre les mains desquels les monnaies de cuivre passent et repassent continuellement.

Il est constant aujourd'hui que la somme des monnaies de cuivre en circulation est insuffisante.

La réserve qu'il a été jugé utile d'avoir, pour parer promptement aux besoins qui peuvent se révéler, s'amoindrit de jour en jour.

Les renseignements que l'administration possède établissent qu'il y a lieu de continuer la fabrication de monnaies de cuivre.

Une enquête a été faite en 1851. On a recueilli les avis des chambres de commerce, des gouverneurs, qui ont consulté les administrations communales, et des directeurs des contributions, qui ont entendu les receveurs.

Les renseignements obtenus sont à la vérité assez vagues; mais ce serait en vain qu'on en attendrait de plus positifs sur cette question.

L'évaluation la plus modérée de l'insuffisance a été de deux millions de francs. Il se peut que ce minimum soit entaché de quelque exagération, mais l'on est bien loin de l'avoir atteint; la valeur des émissions en monnaie de cuivre, depuis l'enquête, n'ayant été que d'environ 160,000 francs. Malgré les mesures qui ont été adoptées et qui ont permis de recueillir une partie des monnaies de cuivre dans les communes où la quantité en était exubérante, pour les diriger sur celles où elles n'étaient pas en rapport avec les besoins des transactions, des demandes réitérées sont parvenues au Ministère, constatant que, dans la plupart de nos provinces, et particulièrement dans les centres industriels, la pénurie de monnaies de cuivre n'a pas cessé et se fait sentir de plus en plus.

La nécessité de continuer la fabrication de ces monnaies est corroborée par plusieurs considérations spéciales à la Belgique :

1° L'émission des monnaies de cuivre, depuis 1852 jusqu'à ce jour, ne s'élève qu'à fr. 4,852,959 62 c^s;

2° On peut considérer comme perdue une certaine partie, notamment des petites pièces;

3° Une certaine quantité de pièces de 2 et 1 centimes circule en Hollande comme cents et demi-cents, nonobstant tous les efforts de ce pays pour empêcher cette circulation;

4° Il circule encore sur nos frontières une grande partie de vieux billon français.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le retrait de ces monnaies a déjà commencé en France; peu à peu elles disparaîtront complètement;

Si on ne possède pas une réserve suffisante pour suppléer immédiatement au manquant, le vieux billon sera remplacé par les monnaies de bronze qui sont en voie de fabrication en France, et qui n'ont que la moitié du poids de nos monnaies;

5° Enfin, il paraît évident que le développement de l'industrie et l'accroissement de la population rendent nécessaire une plus grande quantité de monnaie de cuivre.

Ces considérations, jointes aux renseignements fournis par l'enquête de 1851, et par les réclamations incessantes qui se sont fait jour depuis lors, justifient le maintien au Budget de 1855 du crédit de 100,000 francs pour fabrication de monnaies de cuivre.

Le crédit porté au Budget de 1855 pour cette fabrication étant demeuré sans emploi, par suite du prix élevé de la matière première, ce n'est, en réalité, qu'un transfert de ce Budget à celui de 1855 que l'on réclame.

On se propose, du reste, de continuer le mode d'émission qui a été suivi depuis deux ans, c'est-à-dire de tenir en réserve toutes les monnaies de cuivre qui seront fabriquées et de n'en autoriser l'émission que sur la demande motivée des autorités communales, et seulement jusqu'à concurrence des besoins successifs.

Cette sage mesure doit rassurer ceux qui redouteraient une émission exagérée.

Le Gouvernement examine au surplus la question de savoir si, à l'exemple de quelques pays voisins, la Belgique ne ferait pas sagement de remplacer sa monnaie de cuivre par une monnaie de bronze plus légère, et moins sujette à s'oxyder, et si cette transformation n'offrirait pas à la fois plus de bénéfice pour l'État et plus d'avantages et de facilités dans les transactions pour les citoyens.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC DANS LES PROVINCES.

Ce chapitre n'a également subi aucune modification.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.

ART. 15. — *Service des contributions directes, des accises et de comptabilité.*

Le crédit alloué au Budget de 1854 est de fr.	1,160,000	»
Il est demandé au Budget de 1855	1,204,400	»
Augmentation. fr.	44,400	»

qui se répartit comme il suit :

1° Le contrôle de St-Ghislain a dû être élevé de la 3^e à la 2^e classe, eu égard à l'importance qu'il a acquise, au travail et à

A REPORTER. fr.	44,400	»
-------------------------	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . fr.	44,400 »
la responsabilité imposés au titulaire fr.	400 »	
Cette somme est couverte au moyen des réductions mentionnées plus loin.		
2° Le bureau de Louvain comprend la douane, les accises, la garantie et l'entrepôt. A raison de cette multiplicité d'attributions, on a reconnu la nécessité d'adjoindre au receveur un employé de l'État possédant les traditions de la recette, et qui fût ainsi à même de les transmettre au besoin aux nouveaux titulaires. Ce but a pu être atteint sans accroître les charges du trésor. En effet, le bureau qui produisait en <i>remises proportionnelles</i> environ 7,500 francs, a été rangé dans la 3 ^e classe, soit au <i>traitement fixe</i> de fr. 6,000 »		
On y a créé un emploi de commis aux écritures de 2 ^e classe	1,500 »	
	TOTAL. . . . fr.	7,500 »

Somme égale au montant des remises du bureau de Louvain, qui cesseront naturellement d'être prélevées sur l'art. 16. Il n'y a donc de ce chef, comme on vient de le dire, aucune aggravation de dépense pour le trésor.

3° Création de 40 emplois de commis des accises, dont 10 de 1^{re} classe, 10 de 2^e et 20 de 3^e classe pour la surveillance des fabriques de sulfate de soude. fr. 38,000 »

Ces créations résultent, comme on la dit plus haut, d'un projet de loi déjà adopté par la Chambre des Représentants; il sera pourvu à la dépense qu'elles exigent, à partir de 1854, par un autre projet également voté par la Chambre et qui impose aux fabricants de sulfate de soude une certaine taxe à raison du sel qu'ils emploient.

TOTAL des augmentations.	45,900 »
----------------------------------	----------

A déduire :

1° Changement de classification du bureau de Bois-Bourdon, descendu de la 7 ^e à la 8 ^e classe . fr.	500 »
2° Suppression d'un emploi d'aspirant. Commis aux écritures de 1 ^{re} classe. fr.	1,000 »

1,500 »

RESTE en augmentation (à reporter). . fr.	44,400 »
---	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	44,400 »
---------------------	----------

Mais si l'on déduit de cette dernière somme:

a. Le traitement du receveur du bureau de Louvain et celui de commis aux écritures qu'on y a créé, comme représentant une somme dont l'art. 16 est dégrevé fr.	7,500 »
--	---------

b. Les traitements des 40 commis des accises établis pour les fabriques de sulfate de soude, traitement dont le trésor sera remboursé au moyen de la taxe spéciale que payeront les fabricants . . . fr.	58,000 »
--	----------

45,500 »

On constate qu'au lieu d'une augmentation, l'art. 15 a subi en réalité une réduction de fr.	1,400 »
---	---------

qui a servi à couvrir quelques légères augmentations figurant à l'art. 17.

ART. 16. — *Remises proportionnelles et indemnités des comptables.*

Le crédit voté au Budget de 1854 est de fr.	1,585,000 »
Il est demandé au Budget de 1855.	1,450,000 »
Augmentation fr.	65,000 »

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, les frais de perception à charge des receveurs, leurs travaux et leur responsabilité augmentent à raison de l'accroissement des produits.

L'allocation de 1,585,000 francs portée aux Budgets de 1849 et maintenue aux Budgets subséquents, avait été fixée d'après les produits de 1846. Depuis lors, les recettes se sont élevées d'une manière sensible. En effet, en 1846, les perceptions effectuées par les receveurs des contributions directes, douanes et accises se montaient à 66,000,000, tandis qu'en 1852, elles ont été de 74,000,000. Elles ont atteint à peu près ce dernier chiffre en 1855, et l'eussent certainement dépassé, si la crise alimentaire n'était venue amoindrir les produits. On peut donc évaluer à plus de huit millions l'accroissement des recettes, et il en résulte naturellement que les traitements des receveurs à remises ont augmenté dans une certaine mesure, ces remises étant calculées d'après le montant des recouvrements. Toutefois, l'allocation de 1,585,000 francs n'est devenue insuffisante qu'à partir de l'exercice 1855, et cela par un motif qu'il convient d'expliquer.

L'organisation de 1849 a réduit considérablement le nombre des bureaux de recette en leur attribuant des circonscriptions plus étendues. Beaucoup de bureaux ont acquis par là plus d'importance, et comme les titulaires eussent obtenu des avantages pécuniaires plus considérables que ne le comportaient les règles ordinaires de l'avancement, on leur a provisoirement fixé un *maximum* de remises inférieur aux remises réelles, ce qui a procuré momentanément au trésor une économie assez notable. En consacrant cette mesure, l'arrêté organique a posé en principe qu'en règle générale, les *maxima* seraient levés par moitié de 2 en 2 ans. C'est ce

NOTE PRÉLIMINAIRE.

qui a eu lieu : la levée des *maxima* a été successivement ordonnée en 1851 et 1855, et au 1^{er} janvier 1854, il ne restait plus que quelques-uns de ces traitements exceptionnels qui ne tarderont pas à disparaître entièrement. Si donc l'allocation de 1,585,000 francs a suffi jusqu'en 1852 inclusivement, c'est parce que tous les receveurs ne jouissaient pas encore de l'intégralité des remises afférentes aux perceptions qu'ils effectuaient.

En 1855, ces comptables ont touché fr.	1,405,000	»
Mais comme plusieurs <i>maxima</i> n'ont été levés que dans le courant de l'année et que les autres ne le seront qu'en 1854, il y a lieu d'ajouter de ce chef une somme de.	48,500	»
	<hr/>	
TOTAL. fr.	1,451,500	»
Si l'on déduit de ce total le montant des remises du bureau de Louvain, auquel est maintenant affecté un traitement fixe de	7,500	»
	<hr/>	
Il reste. fr.	1,444,000	»

On a porté au chiffre rond de 1,450,000 francs l'allocation de 1855.

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Le crédit voté au Budget de 1854 est de.	5,965,250	»
Il est demandé au Budget de 1855.	5,966,350	»
	<hr/>	
Augmentation.	1,100	»

Résultant des faits ci-après :

1^o D'après l'extension prise par les travaux de certains bureaux, il a fallu substituer, savoir :

Un emploi de vérificateur de 5 ^e classe (à 1,600 francs) à un emploi d'aspirant de 1 ^{re} classe (à 1,200 francs). fr.	400	»
Un emploi d'aspirant vérificateur de 1 ^{re} classe à un emploi de 2 ^e classe (à 800 francs). fr.	400	»

2^o On a également remplacé, pour la surveillance des côtés maritimes, 2 préposés (à 700 francs) par 2 matelots de 2^e classe (à 850 francs) fr.

TOTAL des augmentations	1,100	»
-----------------------------------	-------	---

Somme égale aux économies réalisées sur l'art. 15.

Il importe de faire remarquer ici que la convention conclue, en 1846, avec le Zollverein, pour la répression de la fraude en matière de douane, est venue à cesser au 1^{er} janvier 1854 et que, par suite, le personnel du service actif devra nécessairement être renforcé vers la frontière prussienne. Le Gouvernement espère pouvoir s'abstenir de réclamer une augmentation de crédit de ce chef. Désireux de continuer à marcher dans la voie d'économie qu'il s'est tracée, il recherchera tous les moyens d'éviter d'accroître les cadres généraux du personnel. Cependant, il ne faut pas se

NOTE PRÉLIMINAIRE.

le dissimuler, ces cadres, fixés par l'organisation de 1849, tendent chaque jour à devenir insuffisants à raison des nouveaux besoins du service, et le Gouvernement ne peut répondre qu'il ne se verra pas bientôt forcé de recourir à la Législature, pour élever l'allocation figurant à l'art. 17, afin de pouvoir sauvegarder d'une manière efficace les intérêts du trésor et ceux de l'industrie indigène, s'ils lui paraissent en danger d'être compromis.

ART. 20. — *Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.*

Le crédit voté au Budget de 1854 est de fr.	70,000	»
Il n'est demandé pour l'exercice 1855, que	55,000	»
	<hr/>	
Diminution.	15,000	»
	<hr/>	

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

Les crédits réclamés pour les services dépendants de l'administration de l'enregistrement présentent une augmentation de 68,725 francs sur ceux qui ont été alloués pour 1854. Toutefois, si l'on fait abstraction d'un supplément de 70,000 francs affecté aux remises des receveurs, et dont les motifs ont été exposés plus haut, on constate une diminution de 1,275 francs. Cette diminution provient, jusqu'à concurrence de 1,000 francs, de la réduction du crédit pour les remises des greffiers des tribunaux, et pour le surplus de la suppression d'un traitement de disponibilité.

CHAPITRE V. — ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.

CHAPITRE VI. — PENSIONS ET SECOURS.

CHAPITRE VII. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

Les crédits inscrits dans ces trois chapitres sont identiquement les mêmes qu'au Budget de 1854.

Ainsi qu'on a cru devoir le faire les années précédentes, on joint ici le tableau présentant les différences, par administration, entre les crédits ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1854, et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1855.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	ADMINISTRATIONS et SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1885.		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1885							
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		SUR L'ENSEMBLE.		
							EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	
I.	Administration centrale . . .	814,200	104,000	918,200	814,200	104,000	"	"	"	"	"	"	
II.	— du trésor public . . .	548,500	"	548,500	548,500	"	"	"	"	"	"	"	
III.	— des contrib., etc. . .	7,718,040	70,000	7,788,040	7,828,540	55,000	"	110,500	"	15,000	"	95,500	
IV.	— de l'enregist., etc. . .	1,711,125	0,500	1,711,625	1,761,840	24,510	"	50,715	"	18,010	"	68,725	
V.	— de la caisse générale de retraite . . .	12,400	"	12,400	12,400	"	"	"	"	"	"	"	
VI.	Pensions et secours . . .	25,000	"	25,000	25,000	"	"	"	"	"	"	"	
VII.	Dépenses imprévues . . .	12,000	"	12,000	12,000	"	"	"	"	"	"	"	
	Totaux . . .	10,641,065	180,500	10,821,565	10,802,280	185,510	"	101,215	"	18,010	"	15,000	161,225
								101,215	"	5,010	"		104,225

Différence en plus fr.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de *dix millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent nonante francs* (10,985,790 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1854.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	487,200	"	
3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédures, etc.	81,500	4,000	
4	Frais de tournées.	7,000	"	
5	Matériel.	40,000	"	918,200
6	Service de la monnaie	42,000	"	
7	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre	"	100,000	
8	Magasin général des papiers	110,000	"	
9	Documents statistiques	19,500	"	
CHAPITRE II.				
<i>Administration du trésor dans les provinces.</i>				
10	Traitement des directeurs et agents du trésor	125,000	"	
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	25,500	"	548,500
12	Caissier général de l'État	200,000	"	
CHAPITRE III.				
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>				
13	Surveillance générale. — Traitements	554,900	"	
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	504,700	"	
15	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes	1,204,400	"
16		Remises proportionnelles et indem- nités (crédit non limitatif)	1,450,000	"
17	— des douanes et de la recherche maritime	5,966,350	"	
18	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	47,900	"	
19	Suppléments de traitements	25,000	"	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés	"	55,000	7,885,540
(Les crédits portés aux articles 15, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'organisation de l'administration des contributions dans les provinces.)				
21	Frais de bureau et de tournées.	68,840	"	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses.	284,200	"	
23	Police douanière	5,000	"	
24	Matériel.	117,800	"	
25	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	19,450	"	
A REPORTER. . . . fr.		8,991,040	159,000	9,150,040

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	Report fr	8,991,040 .	159,000 .	9,150,040 .
	CHAPITRE IV. <i>Administration de l'enregistrement et des domaines</i>			
26	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre (La partie du credit concernant les traitements des seconds commis pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,580 fr., à l'art 51, lit C, relatif aux frais de bureau des directeurs)	786,580 .	6,250 .	
27	Traitement du personnel du domaine	95,940 .	8,260 .	
28	— — forestier .	241,900 .	°	1,780,550 .
29	Remises des receveurs — Frais de perception (credit non limitatif)	850,000 .	°	
30	— des greffiers (ul)	45,000 .	°	
31	Matériel	22,620 .	°	
32	Dépenses du domaine	90,000 .	10,000 .	
	CHAPITRE V <i>Administration de la caisse générale de retraite</i>			
33	Administration centrale — Traitements — Frais de route et de sejour	7,400 .	°	
34	Administration centrale — Matériel	1,500 .	°	12,400
35	Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (credit non limitatif)	5,500 .	°	
	CHAPITRE VI <i>Pensions et secours</i>			
56	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	17,500 .	°	
57	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obten- tion d'un secours, à raison de leur position malheureuse	7,500 .	°	25,000 .
	CHAPITRE VII <i>Dépenses imprévues</i>			
58	Dépenses imprévues non libellées au Budget	12,000 .	°	12,000 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES fr	10,802,280 .	183,510 .	10,985,790 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1854.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI .

*Le Ministre d'Etat, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

(13)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,

Pour l'exercice 1855.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	»	Traitement du Ministre												
2	»	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">55,500</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">26,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">81,500</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	55,500	4,000	26,000	»	81,500	4,000		
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
55,500	4,000													
26,000	»													
81,500	4,000													
5	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances												
	b.	Frais de procédure et déboursés												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">24,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">44,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">46,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	24,000	»	8,000	»	44,000	»	46,000	»
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
24,000	»													
8,000	»													
44,000	»													
46,000	»													
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais des reliures, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">34,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">42,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	1,200	»	6,000	»	34,800	»	42,000	»
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
1,200	»													
6,000	»													
34,800	»													
42,000	»													
<i>Service de la monnaie.</i>														
6	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpations et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">34,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">42,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	1,200	»	6,000	»	34,800	»	42,000	»
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
1,200	»													
6,000	»													
34,800	»													
42,000	»													
7	»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre												
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ALGUMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
487,200	»	487,200	487,200	»	»	
81,500	4,000	85,500	85,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
46,000	»	46,000	46,000	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
»	100,000	100,000	100,000	»	»	
684,700	104,000	788,700	788,700		»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).	
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>	
			CHARGES
			ordinales. extraordin.
8	a.	Papiers à timbrer.	40,000 »
	b.	Autres papiers de toute espèce.	70,000 »
		<i>Documents statistiques.</i>	110,000 »
9	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	42,000 »
	b.	— de publication	7,300 »
			19,300 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
		CHAPITRE II.	
		ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC DANS LES PROVINCES.	
			CHARGES
			ordinales. extraordin.
10	»	Traitements des directeurs et agents du trésor	27 2,500 à 9,000 125,000 »
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	23,500 »
12	»	Service de la caisse générale de l'État	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
684,700	104,000	788,700	788,700	»	»	
110,000	»	110,000	110,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
814,200	104,000	918,200	918,200	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
123,000	»	123,000	123,000	»	»	
25,500	»	25,500	25,500	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
548,500	»	548,500	548,500	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.				
CHAPITRE III.									
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES, DANS LES PROVINCES.									
<i>Surveillance générale.</i>									
13	a.	Traitement des directeurs	3	1 ^{re}	8,000	24,000	»		
			3	2 ^e	8,000	24,000	»		
			3	3 ^e	8,000	24,000	»		
			3	4 ^{re}	6,000	18,000	»		
		b.	— des inspecteurs en chef	3	2 ^e	3,700	17,100	»	
				3	3 ^e	3,400	16,200	»	
		c.	— des inspecteurs d'arrondissement	7	1 ^{re}	3,000	33,000	»	
				11	2 ^e	4,300	49,300	»	
		d.	— du chimiste-avisur	3	3 ^e	4,000	12,000	»	
				1	»	3,300	3,300	»	
		e.	— des premiers commis de direction	3	1 ^{re}	3,500	10,500	»	
				3	2 ^e	3,000	9,000	»	
		f.	— des seconds commis de direction	3	3 ^e	2,500	7,500	»	
				6	1 ^{re}	2,200	13,200	»	
		g.	— des troisièmes commis de direction	9	2 ^e	1,800	16,200	»	
	9		3 ^e	1,400	12,600	»			
h.	— des troisièmes commis de direction	9	1 ^{re}	1,200	10,800	»			
	— des commis d'inspection d'arrondissement	13	2 ^e	1,000	13,000	»			
		21	»	800	16,800	»			
		118	534,900	»			
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>									
14	a.	Traitement des inspecteurs	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»		
			3	2 ^e	4,600	13,800	»		
			3	3 ^e	4,300	12,900	»		
		b.	— des contrôleurs	3	1 ^{re}	3,000	9,000	»	
				3	2 ^e	2,700	8,100	»	
		c.	— des géomètres	en service sédentaire	3	3 ^e	2,500	7,500	»
					9	1 ^{re}	1,700	15,300	»
		d.	— des aspirants géomètres	en service actif	9	2 ^e	1,200	10,800	»
					50	1 ^{re}	1,800	90,000	»
				68	2 ^e	1,500	102,000	»	
		29	»	700	20,300	»			
		183	504,700	»			
A REPORTER. fr.									

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
354,900	»	354,900	354,900	»	»	
504,700	»	504,700	504,700	»	»	
639,600	»	639,600	639,600	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	Classes.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
		REPORT. fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
15	a.	Traitement des contrôleurs	19 27 31	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	3,300 3,100 2,700	66,500 83,700 137,700	» » »
	b.	— des entrepreneurs	2 1 1	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	3,300 3,100 2,700	7,000 3,100 2,700	» » »
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remises proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémuné- ration insuffisante ou trop élevée.	1 2 3 3 3 3 3 9 9 29 47	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e 5 ^e 6 ^e 7 ^e 8 ^e 9 ^e 10 ^e 11 ^e	9,000 7,000 6,000 3,000 4,000 3,300 3,000 2,300 2,000 1,300 1,200	9,000 14,000 18,000 13,000 12,000 17,500 9,000 22,300 18,000 43,500 56,400	» » » » » » » » » » »
	d.	— des commis aux écritures	13 15 18	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	1,800 1,500 1,200	23,400 22,500 21,600	» » »
	e.	— des aspirants commis aux écritures.	13 22	1 ^{re} 2 ^e	1,000 700	13,000 13,400	» »
	f.	— des commis-chefs ambulants du ser- vice des accises.	31	»	1,500	46,500	»
	g.	— des commis des accises.	143 172 226	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	1,200 1,000 800	171,600 172,000 180,800	» » »
			870	1,204,400	»
	16	»	Remises proportionnelles et indemnités. (Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif)				
			A REPORTER. fr.				

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué* POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
659,600	»	659,600	659,600	»	»	
1,204,400	»	1,204,400	1,160,000	(a) 44,400	»	n) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
1,450,000	»	1,450,000	1,385,000	b) 65,000	»	b) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
3,294,000	»	3,294,000	3,184,600	109,400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).							
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>							
			Nombre d'agents.	CLASSÉS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.	
17	a.	Traitement de l'inspecteur en chef du service actif des douanes sur les chemins de fer.	1	»	6,000	6,000	»
	b.	Traitement des inspecteurs	3	1 ^{re}	3,000	15,000	»
			3	2 ^e	4,600	15,800	»
	c.	— des contrôleurs	3	3 ^e	4,500	12,900	»
			12	1 ^{re}	3,500	42,000	»
			10	2 ^e	3,100	51,000	»
	d.	— des vérificateurs	22	3 ^e	2,700	59,400	»
			21	1 ^{re}	2,400	50,400	»
	e.	— des aspirants vérificateurs	25	2 ^e	2,000	50,000	»
			20	3 ^e	1,600	52,000	»
	f.	— des lieutenants	24	1 ^{re}	1,200	28,800	»
			12	2 ^e	800	9,600	»
	g.	— des sous-lieutenants	45	»	1,600	68,800	»
			75	»	1,400	105,000	»
	h.	— des brigadiers	544	»	1,100	598,400	»
			560	»	900	504,000	»
	i.	— des sous-brigadiers	5275	»	700	2,292,500	»
14			1 ^{re}	950	15,300	»	
j.	— des préposés	37	2 ^e	850	31,450	»	
		4	»	500	2,000	»	
			4708	5,966,350	»	
<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>							
18	a.	Traitement des contrôleurs	3	1 ^{re}	3,200	9,600	»
			6	2 ^e	2,600	15,600	»
	b.	— des contrôleurs adjoints.	3	3 ^e	2,200	6,600	»
			2	1 ^{re}	2,000	4,000	»
	c.	— des essayeurs	3	2 ^e	1,800	5,400	»
12			»	500 à 900	6,700	»	
			29	47,900	»	
A REPORTER. fr.							

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,294,000	»	5,294,000	5,184,600	109,400	»	
3,966,350	»	3,966,350	3,965,250	(a) 1,100	»	a) Cette augmentation est expliquée dans note préliminaire.
47,900	»	47,900	47,900	»	»	
7,308,250	»	7,308,250	7,197,750	110,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
		REPORT. fr.																		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>																		
19	»	Supplément de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique																		
		<i>Traitements temporaires.</i>																		
20	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés																		
		Les crédits portés aux articles 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.																		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>																		
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">22,200³/₄</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">15,440</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">5,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">6,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">68,840</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	22,200 ³ / ₄	»	20,100	»	15,440	»	4,200	»	5,400	»	6,500	»	68,840	»
CHARGES																				
ordinaires.	extraordin.																			
22,200 ³ / ₄	»																			
20,100	»																			
15,440	»																			
4,200	»																			
5,400	»																			
6,500	»																			
68,840	»																			
21	a.	Frais de bureau des directeurs																		
	b.	— des inspecteurs d'arrondissement																		
	c.	Frais de tournées des inspecteurs en chef																		
	d.	— de l'inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer																		
	e.	— des inspecteurs du cadastre																		
	f.	— des agents de la garantie																		
		A REPORTER. fr.																		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
7,508,250	»	7,508,250	7,197,750	410,500	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	55,000	55,000	70,000	»	15,000	
68,840	»	68,840	68,840	»	»	
7,402,090	55,000	7,457,090	7,361,590	110,500	15,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordin.
		REPORT.		fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
a.		Indemnités pour confection des rôles de la contribution foncière, du droit de patente et du droit de débit des tabacs et des boissons alcooliques.	55,100	"
b.		Indemnités aux géomètres du cadastre	36,500	"
c.		— aux commis ambulants du service des accises	31,000	"
d.		— pour tenue de chevaux.	4,800	"
e.		— aux experts de la contribution personnelle	20,000	"
f.		— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit des tabacs et des boissons alcooliques.	55,000	"
g.		— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables.	8,500	"
h.		— de déplacement aux porteurs de contraintes et aux experts de la contribution personnelle	4,500	"
i.	22	— du déplacement aux employés des provinces et frais de tournées des commis-chefs chargés de surveiller les fabriques de sucre indigène	10,000	"
j.		— aux employés, pour maladies, accidents, blessures, etc.	20,000	"
k.		— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestres et échevins, en conformité de l'art. 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1845, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 5 mars 1851.	25,000	"
l.		— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs, supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation du cadastre	52,000	"
m.		Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines et arrestations de fraudeurs	4,000	"
n.		Salaire des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	21,000	"
o.		Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer	2,000	"
			284,200	"
		A REPORTER.		fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,402,090	53,000	7,457,090	7,361,590	110,500	15,000	
284,200	»	284,200	284,200	»	»	
7,686,290	53,000	7,741,290	7,645,790	110,500	15,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Police douanière.</i>		
23	»	Mesures de police douanière		
		<i>Matériel.</i>		
	a.	Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparations d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	43,000	»
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	48,800	»
24	c.	Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie	9,000	»
	d.	Construction d'embarcations et d'aubettes	5,000	»
	e.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.	12,000	»
			117,800	»
		<i>Entrepôt d'Anvers.</i>		
25	»	Frais généraux d'administration		
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,686,290	55,000	7,741,290	7,645,790	110,500	15,000	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
117,800	»	117,800	117,800	»	»	
19,450	»	19,450	19,450	»	»	
7,828,540	55,000	7,883,540	7,788,040	110,500	15,000	
AUGMENTATION.				95,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.						
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>						
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
26	a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»
	b.	Inspecteurs.	12	6,000 et 6,500	73,000	»
	c.	Vérificateurs	33	3,600 à 4,500	142,100	»
	d.	Premiers commis de direction.	9	2,400 à 2,700	23,400	»
	e.	Seconds — —	17	1,200 et 1,500	22,380	»
	f.	Surveillants aux ventes à Bruxelles et à Anvers	2	2,200	4,400	»
	g.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix-courant des effets publics.	4	»	2,100	»
	h.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	4,500	4,500	»
	i.	Gardes-magasins contrôleurs du timbre	5	1,700 à 2,400	10,000	»
	j.	Timbreurs, compteurs et tournefeuilles.	33	850 à 1,500	30,500	»
	k.	Fonctionnaires dont le nombre ou le traitement excède ceux qui sont prévus dans l'arrêté de réorganisation.	»	»	»	6,250
(La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis de direction pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,580 francs, à l'art. 31, litt. C, relatif aux frais de bureau des directeurs.)						
		129	386,380	6,250	
A REPORTER. fr.						

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCOMMODATION.	DIMINUTION.	
586,380	6,250	592,630	592,630	»	»	
586,380	6,250	592,630	592,630	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report. fr.			
			Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES	
				ordinares	extraordin.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	4,500	4,500	»
	b.	Délégués à la recette.	2	1,000 et 1,000	2,000	»
	c.	Contrôleur garde-pont	1	640	640	»
	d.	Pontonnières chargés de retirer les bulletins	2	100	200	»
		<i>Canal de Charleroi.</i>				
	e.	Contrôleur.	1	4,000	4,000	»
	f.	Receveurs	5	150 à 5,400	16,250	»
	g.	Éclusiers au service du contrôle	9	150	1,350	»
		<i>Canal de Maestricht.</i>				
27	h.	Sous-contrôleur	1	1,200	1,200	»
	i.	Délégués à la recette.	4	200 à 500	1,500	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	k.	Contrôleur principal.	1	4,000	4,000	»
	l.	Receveurs	2	4,500 et 5,000	9,500	»
	m.	Délégués à la recette.	12	350 à 800	6,500	»
	n.	Messagers gardes-canal.	5	800	2,400	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
	o.	Contrôleur.	1	2,800	2,800	»
	p.	Délégués à la recette.	4	400 à 700	2,200	»
		À REPORTER.	49		59,350	»

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
586,580	6,250	592,630	592,630	»	»	
586,580	6,250	592,630	592,630	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>					
				REPORT.	49	59,530	»
		<i>Meuse.</i>					
q.		Préposés à la recette.	7	600 à 1,000	5,700	»	
		<i>Dendre.</i>					
r.		Préposés à la recette.	8	120 à 300	1,260	»	
		<i>Escaut.</i>					
s.		Préposés à la recette.	6	300 à 800	2,600	»	
		<i>Demer.</i>					
t.		Préposé à la recette	1	300	300	»	
		<i>Lys.</i>					
u.		Préposés à la recette.	6	250 à 400	2,000	»	
		<i>Canal de Gand.</i>					
v.		Contrôleur	1	2,400	2,400	»	
w.		Préposés à la recette.	4	100 à 1,000	1,600	»	
x.		Pontonniers-receveurs	14	150 à 200	2,380	»	
		<i>Canal de Terneuzen.</i>					
y.		Préposés à la recette.	6	100 à 300	900	»	
		<i>Canal de la Campine.</i>					
z.		Sous-contrôleur	1	400	400	»	
aa.		Préposés à la recette.	7	200 à 300	2,100	»	
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>					
bb.		Contrôleur.	1	1,800	1,800	»	
cc.		Préposés à la recette.	5	300	900	»	
		<i>Canal latéral à la Meuse.</i>					
dd.		Préposés à la recette.	4	300	1,200	»	
ee.		Garde-canal messenger	1	125	125	»	
		<i>Bateaux à vapeur.</i>					
ff.		Délégués à la recette et au pilotage	5	750 à 1,200	5,455	»	
		A REPORTER.	124	90,450	»	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
386,580	6,250	392,630	392,630	»	»	
386,580	6,250	392,630	392,630	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>					
			REPORT.	124	90,450	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>					
	gg.	Indemnités à quatre agents, pour direction et surveillance des travaux.	4	500 à 750	3,350	»	
		<i>Palais de Liège.</i>					
	hh.	Concierge	1	640	640	»	
		<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren.</i>					
	ii.	Personnel	10	540 à 1,200	»	(b) 8,260	
	jj.	Services nouveaux et extraordinaires.	»	»	1,500	»	
			139	95,940	8,260	
		<i>Forêts. — Traitements.</i>					
	a.	Inspecteurs.	9	5,150 à 5,000	36,650	»	
	b.	Sous-inspecteurs	5	2,400 à 3,000	7,800	»	
	c.	Gardes généraux	21	1,500 à 1,600	33,490	»	
	d.	Brigadiers et gardes.	474	60 à 1,000	165,960	»	
			507	241,900	»	
	29	» Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)					
	30	» Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)					
					A REPORTER. fr.		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
386,380	6,250	392,630	392,650	»	»	
95,940	8,260	104,200	104,475	»	(a 275	<p>a) Cette reduction provient, pour 250 francs, de la suppression du traitement de disponibilité de l'agent propose à la perception des droits de peages à Maseyk, et pour 25 francs de la reduction du traitement du garde-canal messager attache au service du canal lateral a la Meuse (lit. ce), reduction motivee par un changement d'attributions.</p> <p>b) Cette allocation cessera d'être comprise au Budget, des que S A R le Duc de Brabant aura pris possession des palais de Bruxelles et de Tervueren.</p>
(c 241,900	»	241,900	241,900	»	»	<p>c) Ce credit comprend les frais de regie et de surveillance des bois appartenant a des communes et a des établissements publics. Les remboursements a faire de ce chef à l'Etat sont portes au Budget des Voies et Moyens.</p>
850,000	»	850,000	780,000	(d 70,000	»	<p>d) Cette augmentation dans le chiffre des remises des receveurs est, ainsi qu'on l'a fait observer dans la note preliminaire, la consequence de l'accroissement des produits dont la perception est attribuee à l'administration de l'enregistrement.</p>
45,000	»	45,000	46,000	»	(e 1,000	<p>e) En prenant pour base la moyenne des remises des greffiers pendant les quatre dernieres annees, le credit ci-contre a paru susceptible d'une reduction de 1,000 francs.</p>
1,619,220	14,510	1,633,730	1,565,005	70,000	1,275	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.													
			REPORT. fr.												
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).													
		<i>Matériel.</i>													
			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">24,620</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">52,620</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinares.	extraordin.	20,000	»	8,000	»	24,620	»	52,620	»
CHARGES															
ordinares.	extraordin.														
20,000	»														
8,000	»														
24,620	»														
52,620	»														
31	a.	Confection de timbres, registres, impressions et reliures	20,000												
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	8,000												
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre	24,620												
			52,620												
		<i>Dépenses du domaine.</i>													
	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	25,000												
	b.	Entretien des palais de Bruxelles, de Tervueren et de leurs dépendances.	» a) 10,000												
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	12,000												
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,000												
32	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	43,000												
	f.	Remboursement de prix d'engagères et rémérés de biens.	2,000												
	g.	Remboursement, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet.	3,000												
	h.	Frais de vente et autres actes.	500												
	i.	Intérêts moratoires	1,500												
			90,000												
			10,000												
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.													

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,619,220	14,510	1,633,730	1,563,003	70,000	1,273	
52,620	»	52,620	52,620	»	»	
90,000	10,000	100,000	100,000	»	»	a) Ce credit ne sera plus reproduit au Budget des que S A R le Duc de Brabant aura pris possession des palais de Bruxelles et de Tcr- yuereu
1,761,840	24,510	1,786,350	1,717,623	70,000	1,273	
AUGMENTATION. . . fr.				68,723		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.		
55	»	Administration centrale. { Personnel 7,100 » Frais de route et de séjour 300 »
54	»	— — — — — Matériel
53	»	Remises proportionnelles et indemnités aux fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle. (Crédit non limitatif.)
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
PENSIONS ET SECOURS.		
36	a.	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances
	b.	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE VII.		

CHARGES	
ordinaires.	extraordin.
17,500	»
7,500	»
25,000	»

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,400	»	7,400	7,400	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
3,500	»	3,500	3,500	»	»	
12,400	»	12,400	12,400	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	14	Administration centrale.
II.	16	— du trésor public dans les provinces
III.	18	— des contributions directes, douanes et accises
IV.	30	— de l'enregistrement et des domaines.
V.	40	— de la caisse générale de retraite
VI.	ib.	Pensions et secours
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL GÉNÉRAL. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
814,200	104,000	918,200	918,200	»	»	
348,500	»	348,500	348,500	»	»	
7,828,540	55,000	7,883,540	7,788,040	95,500	»	
1,761,840	24,510	1,786,350	1,717,625	68,725	»	
12,400	»	12,400	12,400	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
10,802,280	183,510	10,985,790	10,821,565	164,225	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				164,225		

ANNEXE.

LISTE NOMINATIVE

DES

FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1855,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

Publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

1°. — PENSIONS

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.
1	Clavareau, H.-F.-A.	Directeur des contributions	65
2	Verdussen, J.-J.	Id. de l'enregistrement	67
3	Houtain, J.-L.-P.	Préposé des douanes	51
4	Petersen, J.-L.	Id. id.	41
5	Crendal, J.	Id. id.	47
6	Stembert, F.-G.-D.	Id. id.	51
7	Decour, J.	Id. id.	59
8	Demunter, J.	Id. id.	55
9	Gillet, P.-J.	Id. id.	59
10	Janssen, E.-A.	Id. id.	59
11	Duprez, P.-L.	Id. id.	52
12	Poletz, L.-A.-G.	Id. id.	54
13	Billiet, D.-J.	Id. id.	54
14	De Meulenaere, D.-J.	Id. id.	55
15	Van Zande, J.-G.-B.	Sous-brigadier des douanes.	47
16	Depoorter, A.-F.	Id. id.	58
17	Van Langenhove, L.-V.-X.	Receveur des contributions	65
18	Brouet, N.	Garde-forestier	70
19	Modard, J.-J.	Brigadier id.	75
20	Mathieu, P.-J.	Id. id.	69
21	Truchart, C.-J.	Brigadier des douanes	58
22	Stein, M.	Sous-brigadier id.	60
23	Nollefont, J.-J.	Id. id.	59
24	Detaille, P.-J.	Garde-forestier	76
25	Adline, A.-H.-P.	Receveur des contributions	58
26	Wanderpepen, F.-V.-P.	Id. id.	70
27	Guibert, A.-N.-J.-G.	Sous-lieutenant des douanes	50
28	Bolle, C.-E.-B.	Sous-brigadier id.	61
29	Moreaux, P.-L.	Id. id.	52
30	Herman, dit Herreman, P.	Id. id.	57
31	De Brabander, L.-F.	Préposé des douanes	60
32	De Bevele, P.-E.	Id. id.	49
33	Verhaege, F.-C.	Id. id.	51
34	Kayser, J.	Id. id.	42

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

NOUVELLES.

TRAITEMENT moyen.	ANNÉES DE SERVICES		TOTAL.	MONTANT de LA PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	francs.		
$\frac{8400}{8400}$	4 11 15	42 7 19	47 7 2	5,000	1 ^{er} janvier 1855.	
$\frac{8500}{8500}$	"	42 9 "	42 9 "	5,000	Idem.	
700	18 6 "	"	18 6 "	235	Idem.	
640	1 6 "	10 11 "	12 5 "	175	Idem.	
670	10 11 "	15 7 "	26 6 "	295	Idem.	
645	20 5 "	" 5 "	20 8 "	241	Idem.	
760	27 1 16	2 11 14	30 1 "	409	Idem.	
760	20 7 "	"	20 7 "	284	Idem.	
670	12 10 "	6 8 "	19 6 "	225	Idem.	
676	12 7 10	8 " 20	20 8 "	258	Idem.	
740	19 9 "	10 7 "	30 4 "	509	Idem.	Décédé le 25 juillet 1855.
760	20 7 27	" 7 3	21 3 "	292	Idem.	
740	20 7 "	5 " "	25 7 "	535	Idem.	
740	20 7 "	"	20 7 "	276	Idem.	
1,020	25 10 "	"	25 10 "	479	Idem.	
1,020	20 7 "	"	20 7 "	381	Idem.	
$\frac{3941}{4573}$	"	38 9 6	38 9 6	2,627	Idem.	
560	36 2 "	"	36 2 "	256	Idem.	
600	58 6 "	"	58 6 "	400	Idem.	
720	52 9 6	10 2 24	45 " "	480	Idem.	
1,100	26 7 "	4 10 "	31 5 "	615	Idem.	
1,060	52 7 "	"	52 7 "	627	Idem.	
940	28 5 "	5 10 "	34 1 "	567	Idem.	
210	26 8 "	"	26 8 "	105	Idem.	
1,700	18 9 "	20 " "	38 9 "	1,102	Idem.	
$\frac{2586}{2462}$	"	40 11 17	49 11 17	1,941	Idem.	
1,400	26 8 "	4 " "	30 8 "	764	1 ^{er} février 1855.	
940	25 11 17	9 1 13	35 1 "	575	Idem.	
940	28 7 "	"	28 7 "	488	Idem.	
940	20 2 "	11 5 "	31 7 "	509	Idem.	
760	20 4 "	6 2 "	26 6 "	355	Idem.	
740	19 7 "	"	19 7 "	263	Idem.	
740	18 3 18	13 " 12	31 4 "	394	Idem.	
774	20 3 "	"	20 3 "	284	Idem.	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMINOS D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.
35	Barbanson, J.-B.	Commis des accises	55
36	Arnould, L.-J.	Brigadier des douanes	54
37	Blondelle, dit Blondeel, P.-J.	Préposé id.	57
38	Stragier, L.-J.	Brigadier id.	51
39	Daver, dit Daever, C.	Préposé id.	59
40	Wieme, dit Wiémé, C.-F.	Id. id.	47
41	Van Leerberghe, P.-J.	Id. id.	52
42	Preumont, J.-J.	Receveur des contributions	65
43	Bontems, C.	Garde-forestier	65
44	Hubert, J.-J.	Sous-brigadier des douanes	51
45	Goupy de Quabeck, J.-F.-H.	Commis des accises	37
46	Van Haesendonck, P.-A.	Id. id.	66
47	D'Egremont, S.-J.	Vérificateur de l'enregistrement	62
48	Noirsain, A.-J.	Commis des accises	62
49	Verscoore, L.-J.	Brigadier des douanes	64
50	Debadts, F.-C.	Id. id.	60
51	Docquier, F.-J.	Préposé id.	54
52	Donnez, D.-A.	Sous-brigadier id.	46
53	Thiery, C.-J.-J.	Id. id.	65
54	Angot, P.-J.	Brigadier id.	55
55	Huart, L.-L.	Inspecteur du cadastre	68
56	Gustin, C.-J.	Sous-brigadier des douanes	55
57	Herman, L.	Receveur des contributions	67
58	Cambier, L.	Id. id.	72
59	Delbecq, J.-L.-F.-X.	Sous-brigadier des douanes	61
60	Leblanc, V.	Préposé id.	55
61	Mulle, F.	Vérificateur de l'enregistrement	65
62	Husquinet, J.-F.	Commis des accises	65
63	Van Assche, P.-J.	Id. id.	65
64	Gereckens, A.-J.	Brigadier des douanes	54
65	Croquet, P.-H.	Préposé id.	40
66	Minnens, C.	Sous-brigadier id.	68
67	Degin, J.	Préposé id.	56
68	Coenen, P.-J.	Id. id.	56
69	Sotteau, J.-L.	Sous-brigadier id.	64
70	Dumortier, H.-J.	Inspecteur des contributions	69

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

TRAITEMENT moyen.	ANNÉES DE SERVICES						TOTAL.	MONTANT de LA PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.	
	ACTIFS.			SÉDENTAIRES.							
	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	Francs.	
1,200	12	"	"	"	"	"	12	"	"	261	1 ^{er} février 1855.
1,100	29	9	"	"	"	"	29	9	"	595	Idem.
740	26	"	"	6	5	"	52	5	"	422	Idem.
1,100	26	5	"	4	10	"	51	1	"	606	Idem.
700	18	10	"	7	"	"	25	10	"	515	Idem.
740	10	7	"	10	4	"	20	11	"	566	Idem.
740	18	1	20	9	5	10	27	7	"	551	Idem.
<u>9159</u> <u>2856</u>	"	"	"	40	9	"	40	9	"	1,577	Idem.
510	55	11	"	7	2	"	45	1	"	540	1 ^{er} mars 1855.
940	26	6	"	5	10	"	52	4	"	557	Idem.
781	8	7	"	7	11	"	16	6	"	217	Idem.
1,500	29	4	"	"	"	"	29	4	"	607	Idem.
<u>5966</u> <u>6263</u>	"	"	"	58	10	17	38	10	17	5,965	Idem.
1,300	36	2	"	1	1	"	57	5	"	866	Idem.
1,140	36	2	"	"	"	"	56	2	"	740	Idem.
1,140	29	11	"	6	10	"	56	9	"	759	Idem.
700	20	4	"	"	"	"	20	4	"	258	1 ^{er} avril 1855.
868	20	"	"	"	"	"	20	"	"	515	Idem.
1,060	52	5	11	12	9	19	45	1	"	706	Décédé le 15 sept. 1855.
1,100	26	9	"	4	10	"	51	7	"	616	Idem.
6,000	"	"	"	41	1	"	41	1	"	3,792	Idem.
940	26	9	"	"	"	"	26	9	"	457	Décédé le 27 octobre 1855.
<u>2074</u> <u>2397</u>	"	"	"	50	5	"	50	5	"	1,144	1 ^{er} juin 1855.
<u>1466</u> <u>1414</u>	"	"	"	50	"	"	50	"	"	698	Idem.
940	25	5	14	1	"	16	24	4	"	413	Idem.
740	21	4	"	9	2	"	30	6	"	591	Idem.
4,500	"	"	"	58	6	"	58	6	"	2,665	Idem.
1,020	18	1	"	15	10	"	51	11	"	552	Idem.
1,600	58	6	"	"	"	"	58	6	"	1,126	Idem.
1,100	27	"	"	"	"	"	27	"	"	540	Idem.
650	7	6	2	15	6	28	21	1	"	224	Idem.
1,020	20	10	"	"	"	"	20	10	"	586	Idem.
740	19	9	"	"	"	"	19	9	"	265	Idem.
740	20	1	"	7	10	"	27	11	"	559	Idem.
1,020	51	11	"	"	"	"	51	11	"	591	Idem.
5,000	"	"	"	45	6	"	45	6	"	5,555	1 ^{er} juillet 1855

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMINOS D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.
71	Knopes, M.	Garde-forestier.	44
72	Souter, N.	Id.	50
73	Pierre, M.	Brigadier des douanes	54
74	Toussaint, P.	Id. id.	58
75	Lepage, P.-J.	Préposé id.	40
76	Gillet, J.-B.	Id. id.	47
77	Bosquet, F.-A.	Receveur des contributions.	65
78	Minet, N.-J.	Brigadier des douanes	60
79	Talmant, F.-J.	Géomètre du cadastre	65
80	Renaud, J.-P.	Sous-brigadier des douanes	59
81	Stéppelmaus, G.	Id. id.	48
82	Cholet, A.	Receveur des contributions.	59
83	Palmers, P.-L.	Id. id.	65
84	Noulart, J.-B.-G.	Garde forestier	69
85	Clément, J.-P.	Id. id.	68
86	Libert, F.-A.	Vérificateur des douanes	60
87	Mahieu, L.-A.	Sous-brigadier id.	51
88	Donnez, J.-J.	Receveur des contributions.	68
89	Mertens, G.	1 ^{er} commis de direction id.	64
90	Siret, P.-A.	Conservateur des hypothèques.	68
91	Crez, A.-H.-C.	Brigadier des douanes	55
92	Regnier, H.-J.	Sous-brigadier id.	48
95	Thienpont, J.-J.	Id. id.	61
94	Van Overschelde, L.	Préposé id.	44
95	Lansenbergh, J.-P.	Contrôleur id.	56
96	Meyers, G.	Commis des accises	67
97	Struyvelt, H.	Préposé des douanes.	45
98	Van Iseghem, F.	Id. id.	57
99	De Beaudigné de Mansard, J.-T.-J.	Id. id.	58
100	Hingot, C.-J.-A.	Id. id.	55
101	Philippe, L.-J.	Brigadier id.	50
102	Mesmaecker, B.-F.	Receveur des contributions.	66
105	Bourguignon, H.-J.	Préposé des douanes	44
104	Pieltin	Garde forestier	40
105	Brichart, M.	Id. id.	71
106	Nelis, T.	Commis des accises	45

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

TRAITEMENT moyen.	ANNÉES DE SERVICES						TOTAL.	MONTANT de LA PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.	
	ACTIFS.			SÉDENTAIRES.							
	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	Francs	
400	17	10	"	"	"	"	17	10	"	175	1 ^{er} juillet 1855.
560	29	5	"	7	9	"	57	2	"	506	Idem.
1,100	29	"	"	7	"	"	56	"	"	698	Idem.
1,100	27	"	"	5	5	"	50	5	"	597	Idem.
740	26	"	"	5	10	"	51	10	"	416	Idem.
740	22	1	22	6	11	8	29	1	"	376	Idem.
5,245	20	5	"	10	10	"	40	1	"	5,495	Idem.
1,140	56	9	17	1	4	15	58	2	"	760	Idem.
<u>1800</u> <u>1850</u>	"	"	"	56	6	22	56	6	22	1,000	Idem.
940	24	1	"	12	2	"	56	5	"	587	Idem.
940	20	6	"	"	"	"	20	6	"	550	Idem.
<u>2100</u> <u>2641</u>	"	"	"	56	6	"	56	6	"	1,406	Idem.
<u>2052</u> <u>1096</u>	"	"	"	56	"	18	56	"	18	1,184	Idem.
400	54	11	"	"	"	"	54	11	"	292	Idem.
500	22	1	9	8	6	21	50	8	"	266	1 ^{er} août 1855.
1,781	29	11	15	8	5	15	58	5	"	1,187	1 ^{er} juillet 1855.
940	24	9	"	7	2	"	51	11	"	526	1 ^{er} août 1855.
2,257	4	4	"	59	8	"	44	"	"	1,491	Idem.
5,500	"	"	"	57	7	"	57	7	"	2,025	Idem.
<u>9433</u> <u>7500</u>	"	"	"	49	"	"	49	"	"	5,000	16 août 1855.
1,100	30	11	"	"	"	"	30	11	"	618	1 ^{er} septembre 1855.
940	15	9	"	"	"	"	15	9	"	269	Idem.
1,020	55	7	"	5	6	"	57	1	"	678	Idem. Pension non liquidée
740	17	2	"	"	"	"	17	2	"	250	Idem.
2,800	56	1	22	"	2	8	56	4	"	1,848	Idem.
1,200	56	1	"	"	"	"	56	1	"	787	Idem.
684	14	10	"	"	"	"	14	10	"	184	Idem.
655	7	6	"	10	5	"	17	9	"	192	Idem.
678	11	6	"	"	"	"	11	6	"	175	Idem.
740	25	11	"	5	"	"	28	11	"	578	Idem.
1,100	28	6	"	"	"	"	28	6	"	570	Idem.
<u>5068</u> <u>5000</u>	"	"	"	58	9	16	58	9	16	1,914	Idem.
700	14	"	"	10	"	"	24	"	"	285	Idem.
400	17	"	"	"	"	"	17	"	"	175	Idem. Pension non liquidée.
220	56	5	"	"	"	"	56	5	"	145	Idem.
800	6	8	"	"	"	"	6	8	"	175	1 ^{er} octobre 1855.

ANNEXE DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.
107	Delecourt, A.-J.-C.	Receveur des contributions.	64
108	Pouleur, S.-H.-J.	Id. id.	65
109	Carion, J.-J.	Id. id.	60
110	D'Alcantara, E.-F.-R.	Id. id.	59
111	Von Wenkster, D.-A.	Contrôleur des douanes.	69
112	Challe, C.-F.	Garde forestier	54
115	Delsemme, L.-B.-J.	Receveur de l'enregistrement.	47
			5,429

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

TRAITEMENT moyen	ANNEES DE SERVICES		TOTAL	MONTANT de LA PENSION	DATE DE L'ENTREE en JOUISSANCE	Observations.
	ACTIFS	SEDENTAIRES				
	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Francs		
<u>1083</u> 2042	"	35 4 10	35 4 10	1,171	1 ^{er} octobre 1855	
2,050	"	36 0 "	36 0 "	1,285	Idem	
<u>1776</u> 1706	"	36 5 12	36 5 12	1,026	Idem	
<u>2027</u> 2276	"	36 5 12	36 5 12	1,320	Idem	
2,800	32 6 "	"	32 6 "	1 654	Idem	
580	15 11 "	"	15 11 "	175	Idem	
4,045	"	24 8 "	24 8 "	1,555	1 ^{er} novembre 1855	
	2,125 3 20	1,275 8 22	5,500 " 21	96,085		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2. — Pensions dont l'extinction a été constatée pendant l'année 1853.

NOMBRE D'ORDRE.	N° de l'inscription.	NOM DU TITULAIRE de LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou DE L'EXTINCTION de la pension.	CAUSE DE LA CESSATION de LA PENSION.	MONTANT de LA PENSION éteinte.	Observations.
1	174	Depaix, J.-H.-F.	31 décemb. 1852.	Décès	2,444 "	
2	580	Desart, T.-J.	25 décemb. "	Id.	728 "	
3	247	Mahieu, L.-J.-E.	20 novemb. "	Id.	441 "	
4	175	Verkest, W.	1 décemb. "	Id.	1,482 "	
5	718	Bervelt, S.-R.-J.	1 février 1855.	Id.	681 "	
6	805	Van den Herreweghe, Ph.	4 décemb. 1852.	Id.	2,255 "	
7	1626	Offermans, P.-H.	5 janvier 1855.	Id.	1,260 "	
8	1545	Maroy, G.	9 janvier "	Id.	175 "	
9	442	Fraeys, F.-A.	28 janvier "	Id.	975 "	
10	804	Vanhove, C.-F.	21 janvier "	Id.	1,015 "	
11	120	Deltour, L.-F.-J.	27 juillet 1851.	Id.	696 "	
12	186	Guillaume, J.-L.	8 mars 1850.	Id.	545 "	
13	1648	Lepoint, N.-A.	19 octob. 1852.	Id.	257 "	
14	258	Laloy, J.-F.	4 janvier 1855.	Id.	525 "	
15	548	Jacquet, J.-J.	22 février "	Id.	1,110 "	
16	1675	Mertens, P.	17 février "	Id.	554 "	
17	1778	Goffin, A.	4 février "	Id.	580 "	
18	1691	Kaysen, N.	4 février "	Id.	595 "	
19	1627	Lefort, F.-G.	16 mars "	Id.	5,560 "	
20	16	Mercier, H.-J.	15 février "	Id.	2,040 "	
21	1870	Roose, P.-J.	7 avril "	Rév. et augm.	250 "	
22	1677	Delruyn, J.	18 mars "	Décès	452 "	
23	1915	Grimmonprez, C.-P.	4 mai "	Id.	202 "	
24	620	Misson, M.-C.	14 avril "	Id.	2,914 "	
25	276	De Poncques - Dupuis, P.-J.P.	7 avril "	Id.	1,868 "	
26	1758	Motus, T.-J.	5 avril "	Id.	1,545 "	
27	578	Mertens, G.-G.	50 avril "	Id.	614 "	
28	598	Floren, A.	22 juin "	Id.	915 "	
29	681	Taeckens, P.	24 mai "	Id.	285 "	
30	119	Closon, N.-H.	25 mai "	Id.	1,980 "	
31	845	Ducellier, J.-C.-J.	9 juin "	Id.	899 "	
32	215	Defize, J.-J.	10 juin "	Id.	702 "	
33	694	Schockeel, P.-J.-F.	29 juin "	Id.	484 "	
34	1524	Greindl, F.-C.	12 juillet 1852.	Id.	1,595 "	
35	1655	Schaak, N.	20 août 1855.	Id.	546 "	
36	346	Katbusch, C.	25 juin "	Id.	585 "	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

NUMÉRO D'ORDRE.	N° de l'inscription.	NOM DU TITULAIRE de LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou DE L'EXTINCTION de la pension.	CAUSE DE LA CESSATION de LA PENSION.	MONTANT de LA PENSION éteinte.	Observations.
57	2035	Duprez, P.-L.	21 juillet 1855.	Décès	369 »	
58	2015	Proveux, J.-J.	19 mai »	Id.	37 »	
59	417	Degave, F.-J.	12 juillet »	Id.	649 »	
40	184	Jenot, J.-J.	29 juin »	Id.	826 »	
41	771	Manceau, J.-P.-L. . . .	18 septemb. »	Id.	795 »	
42	1725	Michiels, B.	4 août »	Id.	568 »	
45	1868	Barjon, G.-E.-J.	12 septemb. »	Id.	248 »	
44	786	Massart, L.-J.	2 octobre »	Id.	5.200 »	
45	2001	Thiery, C.-J.-J.	15 septemb. »	Id.	706 »	
46	791	Sohest, J.-N.	25 juillet »	Id.	2.759 »	
47	2063	Gustin, C.-J.	27 octobre »	Id.	457 »	
48	807	Van Renterghem, J.-F. .	21 septemb. »	Id.	1.267 »	
49	850	Chomé, J.-P.	22 juillet »	Id.	4.000 »	
50	785	Lamotte, J.-B.-J.	25 août »	Id.	1.055 »	
Montant des extinctions constatées en 1855, parmi les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci					55,611 »	
Il faut y ajouter :						
Les extinctions constatées également en 1855, sur les pensions des fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite, au nombre de 55, à . . .					41,966 »	
TOTAL des 105 extinctions en 1855 fr.					95,577 »	
Au 1 ^{er} janvier 1854, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances, s'élevaient à					1,505,622 »	
Les pensions à accorder éventuellement pendant l'année 1854, sont évaluées à fr. 105,000						
Mais les extinctions qui se produiront pendant la même année, étant présumées devoir être de 100,000					5,000 »	
Il en résulte que les pensions à servir au 1 ^{er} janvier 1855, seront de					1,510,622 »	
On évalue également les pensions nouvelles pour 1855, à 105,000						
Et les extinctions à 100,000					5,000 »	
De sorte que les pensions à servir pendant l'année 1855 comporteront une somme de					1,515,622 »	
Mais un crédit de 17,500 francs étant porté au Budget du Département des Finances pour payer le premier terme des pensions à accorder pendant cette année, soit					17,500 »	
Le crédit proposé au Budget de la Dette publique, pour le service des pensions du Département des Finances, pendant l'exercice 1855, est évalué à					1,408,122 »	
Ou somme ronde.					1,500,000 »	

Chiffre égal à celui qui est alloué pour l'exercice 1854.